

L'an deux mil neuf, le quatorze mai,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : M. Démarais

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 26 mars 2009, a été approuvé à l'unanimité.

I. DELIBERATION ECLAIRAGE DES VITRAUX DE L'EGLISE

Le devis présenté par le SIER pour mettre en place l'éclairage des vitraux de l'église semble élevé. Madame le Maire demande à Monsieur Vanderpert d'établir un devis afin de pouvoir discuter des prix avec le SIER.

II. PRIX DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR VIN D'HONNEUR HORS COMMUNE

Madame le Maire propose de créer un tarif pour les habitants hors commune concernant la location de la grande salle pour un vin d'honneur et de la salle d'animation pour un buffet froid. Ce tarif existe déjà pour les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour les habitants hors commune le tarif suivant :

- Location de la grande salle pour un vin d'honneur : 200 €, arrhes 100 €.
- Location salle d'animation forfait week-end (buffet froid sans la cuisine) : 250 €
Arrhes : 100 €

III. TENUE BUREAU DE VOTE DU 7 JUIN 2009

La permanence du bureau de vote des élections européennes du 7 juin 2009 est établie suivant le tableau ci-dessous :

8H 10H30	Mme DECROIX	Mme JOLY	M. VANDERPERT
10H30 13 H	M. DUBUC	Mme DUVIVIER	M. VATELIER
13H 15H30	M. FLEUTRY	Mme DUVIVIER	Mme LAKIEVRE
15H30 18H	Mme JOLY	Mme DECROIX	Mme LAKIEVRE

IV. PLANNING D'OUVERTURE DE L'EGLISE LES 23 AOÛT ET 20 SEPTEMBRE 2009

Le 23 Août 2009 l'office de tourisme de Ry organise une opération nommée « nos villages se racontent ». Pendant cette journée les églises pourront être visitées. Il est nécessaire d'assurer une présence de 14 heures à 19 heures pendant l'ouverture de l'église de La Vieux Rue. Cette permanence sera assurée par Monsieur Jardot, Madame Decroix et Madame Duvivier.

Pendant la journée du patrimoine qui a lieu le 20 septembre 2009, l'église sera ouverte de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. On demandera la présence à tour de rôle de Monsieur Anger, Madame Lesonneur, Madame Lambert, Madame Allais.

V. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Madame Decroix demande si quelqu'un est intéressé pour remplacer M. Beucher comme correspondant défense. Monsieur Démarais serait peut-être d'accord, on lui demandera.

VI. GRATUITE DES REPAS POUR LES ENSEIGNANTS

Les trois enseignantes mangent à la cantine une fois par semaine gratuitement. L'éducation nationale rembourse à la commune 1.11 € par repas si l'indice ne dépasse pas 466. Le remboursement ne concerne donc pas Madame Renault qui est au dessus. Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif de la cantine soit 2.80 € par repas à chaque enseignant à partir de la rentrée scolaire 2009.2010.

VII. BAC A SABLE

Au vu des inconvénients que posent le bac à sable à savoir ;

- manque d'hygiène pour les enfants
- obstruction des lavabos par le sable
- Détérioration du sol des classes
- Travail supplémentaire du personnel pour nettoyer la cour de récréation et les classes
- Dépense d'eau pour le nettoyage de la cour
- Frais supplémentaire pour l'achat de sable propre chaque année.

Celui-ci sera fermé et remplacé par d'autres jeux.

Sept personnes ont avalisées cette décision et deux sont contre.

VIII. PASSAGE DES QUADS SUR LES CHEMINS DE RANDONNEE

Un administré est venu se plaindre à la mairie de l'insécurité rencontrée sur les chemins de randonnée à cause des quads. Une habitante de La Vieux Rue a également téléphoné à Monsieur Fleutry pour l'avertir de ce danger. Certains quads roulent trop vite et menacent la sécurité des piétons sur ces chemins. Madame Decroix demande au conseil comment amener ces conducteurs de quads à ralentir leur vitesse. Il est proposé d'en parler dans le journal communal et de poser à l'entrée des chemins une affiche en couleur rappelant les règles de sécurité.

IX. ACHAT D'UN 2^{ème} POSTE INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE

Un deuxième ordinateur serait nécessaire à la Mairie afin que Madame le Maire puisse consulter ses courriers électroniques, les documents administratifs émanants des différents organismes en l'occurrence la Préfecture et le Département, ainsi que la comptabilité et la trésorerie de la commune qui sont en phase d'être dématérialisées par le système Hélios.
Le conseil municipal donne son accord.

X. QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie fête des mères 2010 : le vendredi 28 mai
- Le départ de Mme Renault est évoqué.
- Table de ferme du secrétariat : des brocanteurs sont contactés pour pouvoir l'estimer au juste prix.
- Madame Lakièvre se demande si l'éclairage public rue de la hêtraie fonctionne depuis la réparation de la panne d'électricité. Il va falloir s'en assurer. Madame Decroix se renseignera auprès de l'entreprise Garzinsky sur la mise en place des horloges astronomiques.
- Le caniveau devant Monsieur Duramé est obstrué. Cyril Das le nettoiera.
- Certains panneaux sont cachés par les haies des riverains. Un courrier sera envoyé aux intéressés.
- Afin de réduire la vitesse des automobilistes peut-on déplacer le panneau signalant l'agglomération de « La Vieux Rue ». Cela a déjà été réclamé mais une certaine distance par rapport au bourg doit être respectée et c'est pour cela qu'il n'a pas été bougé.
- Il est demandé que le panneau signalant « la Cazerie » soit également visible en venant de Morgny.
- Une remarque est faite concernant les piquets placés le long de la propriété Délivet. M. Vatelier précise qu'il a fait mettre ces piquets sur les accotements des Délivet après remblaiement de ces derniers par M. Das. Il les fera retirer.
- On attend toujours les devis pour les sanitaires de l'école et M. Hue est venu pour le carrelage.
- Le nettoyage du puits, face à la Mairie, sera effectué par les pompiers de Servaville un dimanche matin dans le cadre de manoeuvres. La Mairie en sera avertie.
- Réunion avec les pompiers de Servaville : sur les 27 volontaires certains jeunes rencontrent des difficultés à se loger. Un pompier doit pouvoir se rendre à la caserne en moins de 5 minutes. Il est donc demandé aux communes voisines de Servaville, de réfléchir à leurs possibilités de mettre un ou plusieurs logements à la disposition de pompiers.

Séance levée à 23 heures 55.

Prochaine réunion le 2 juillet à 20 heures 30.